



Conférence de presse CEED international Milan, mercredi 12 janvier 2011

**L'Allemagne de 2010 spolie les enfants de TOUS les étrangers, leur argent et leur héritage,
sous couvert de sa Loi. La Commission Européenne protège cette pratique.**

– **Déclaration de guerre aux juristes allemands et aux collaborateurs** –

Il s'agit d'un véritable scandale au cœur de l'Europe; L'Allemagne qui perdra 15 millions d'habitants au cours des 50 prochaines années a instrumentalisé ses administrations de justice familiale à l'insu de ses partenaires européens, afin de conserver – sous couvert de sa Loi et de ses procédures secrètes – tout enfant de tout parent non-allemand en Allemagne et de le germaniser.

A cette fin, elle se sert des enfants comme des objets de chantage, pour assigner les parents non-allemands dans le pays et exploiter leur force de travail, les menaçant de perdre leurs enfants, s'ils ne se soumettent pas à l'ordre allemand.

Pire, elle se sert des instruments communautaires (règlements européens 2201/2003, 4/2009) et SIS II (Interpol et Europol) pour exiger de ses partenaires – bien naïfs – l'exécution de sa politique au sein de leur juridiction respective, sans qu'ils ne soient autorisés à vérifier les procédures allemandes perfides et malhonnêtes, dont l'unique objet est de protéger le *Kindeswohl* allemand, l'intérêt supérieur de la communauté des Allemands en matière d'enfants.

Voler les enfants des autres sous couvert de sa Loi n'est pas un acte de Droit,
c'est un acte de guerre, même sous couverture légale allemande.

Pour expliquer les mécanismes malhonnêtes que le Gouvernement allemand et l'ensemble de ses juristes (juges, procureurs et avocats) cachent à la communauté internationale, seront présents :

- Dr Marinella Colombo, citoyenne *italienne*, 2 enfants,
- Kimberly Hines, citoyenne *américaine*, 2 enfants,
- Marie Galimard, citoyenne *française*, 2 enfants,
- Beata Pokrzepowicz-Meyer, citoyenne *polonaise*, 1 enfant,

- Dr Luc Gigou, citoyen *français*, 1 enfant,
- Massimo Moltoni, citoyen *italien*, 1 enfant,
- Konstantin Theocharidis, citoyen *grec*, 1 enfant,
- Richard Visktröm, citoyen *américain*, 1 enfant,

Chacun des cas – quelque soit le genre ou la nationalité du parent étranger – répond à une même logique. Il existe autant de cas, que de parent non-allemand qui se sépare d'un allemand.

L'enjeu social et économique est considérable pour les décennies à venir.

Les Gouvernements de l'Union, le Gouvernement américain et les autres doivent protéger leurs ressortissants devant cette politique nationaliste cachée et stopper sans délai la reconnaissance de toute décision de droit familial allemand, tant que le JUGENDAMT – institution politique – continuera de contrôler de manière **illégal et xénophobe** chacune des décisions judiciaires allemandes.

Des précisions sur le lieu et l'heure seront communiquées sur le site du CEED - www.ceed-europa.eu